

Décision

Générale

colonial

Décision n° 486/PERS portant nomination, à titre intérimaire, du chef du service d'Etat de l'aviation civile et ordonnateur délégué.

n° 486/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
7 mai 1975

Numéro JO
n° 10 du 26/05/1975

Date du numéro
26 mai 1975

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vu le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas : Vu la décision no 15/PERS du 21 février 1973 portant nomination de M. Greminger en qualité de chef du service d'Etat de l'aviation civile et ordonnateur délégué

Vu l'ordre de mission no 2/PERS du 29 avril 1975 dévéré à M. Greminger : Sur propositions du chef du service d'Etat de l'aviation civile et vu les nécessités du service ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Jacques Canitrot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne est, pour compter du 5 mai 1975, cumulativement avec ses fonctions et à titre intérimaire et pendant toute la durée de l'absence de M. Greminger, nommé chef du service d'Etat de l'aviation civile et ordonnateur-délégué des dépenses et recettes du budget de l'Etat relevant du : 1°) ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme (dépenses de personnel du service de l'infrastructure). 2°) ministère des transports – secrétariat général à l'aviation civile – (dépenses de personnel et de matériel).

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation : le Haut-Commissaire adjoint, JEAN FROMENT.